Jacque FRC/31817
Case
FRC
25418

LETTRE

D'UN maître Cordonnier de Paris à M. Thouret, député à l'Assemblée nationale, & membre du comité de constitution.

MONSIEUR,

POUR me faire lire favorablement & mériter l'honneur de votre attention, je commence par vous dire que j'en suis digne. J'ai un fils qui est *un aristocrate*, & ma femme, qui l'aime par-dessus tout, même plus que moi, dit qu'il a raison de l'être : mais moi je ne le suis pas ; au contraire, informez-vous dans mon quartier, tout le monde vous y dira que je suis un bon citoyen & un déterminé patriote. On vous y apprendra que j'ai coopéré, de ma boutique, à la prise de la bastille, en excitant par mes discours le courage des assaillans ; que j'ai assisté à presque toutes les processions qui ont été rendre graces à Sainte-Genevieve, cette bonne citoyenne de Paris ; que je suis

THE NEWBERRY LIBRARY

ſapeur dans le bataillon de mon diſtrict ; que j'aſſiſte exactement à toutes les aſſemblées de ma ſection, & que je ſuis l'orateur d'un club qui ſe tient exactement tous les ſoirs chez mon voiſin, maître perruquier, homme d'un grand mérite. Je voudrois, Monſieur, que vos grandes occupations puſſent vous permettre de venir nous rendre une petite viſite, & d'aſſiſter à une de nos délibérations. Vous ſeriez étonné de notre prodigieux ſavoir, & de l'étendue de nos conceptions. Auparavant la révolution, mon eſprit borné ne ſavoit rien, & ne s'occupoit que de ſouliers ; mais depuis la révolution, Monſieur, je ſais tout & je parle de tout. Admirable effet de la liberté ! Ah ! que vous avez bien raiſon de dire qu'un peuple libre ne ſauroit reſter long-temps dans l'ignorance ! Pénétré de cette grande vérité, je travaille tous les jours à m'inſtruire davantage. Je lis avec attention les ouvrages de nos meilleurs patriotes, des Deſmoulins, des Prudhomme, des Marat, de Gorſas, des Briſſot de Varville, &c. &c. ; & les colporteurs, qui connoiſſent mon goût pour la lecture, m'apportent exactement, & pour rien, toutes les feuilles à deux ſous. C'eſt dans ces admirables écrits, Monſieur,

que je puiſe les matériaux des diſcours patriotiques que je vais enſuite prononcer dans nôtre club, où je ſuis toujours applaudi par mes auditeurs. Récompenſe bien flatteuſe de mes efforts pour mériter leurs ſuffrages, mais récompenſe bien néceſſaire!

Ah! Monſieur, il ne faut rien moins que cela pour me faire oublier le mauvais état de mes affaires, & prévenir les chagrins cuiſans que j'éprouverois, ſi mon patriotiſme me laiſſoit le temps d'y réfléchir. Depuis que je ſais faire des phraſes, j'oublie l'art de bien faire des ſouliers, & j'en fais beaucoup moins. Un grand nombre de mes pratiques a paſſé dans les pays étrangers, & celles qui me reſtent, ne ceſſent de ſe plaindre & de mon inexactitude à les ſatisfaire, & de la mauvaiſe qualité de mes fournitures. Effrayé par les menaces qu'elles me font ſans ceſſe de me quitter, & harcelé par les criailleries de ma femme, j'ai voulu me remettre à mon travail, & y apporter l'attention & le zele qui ont fait ci-devant de ma boutique une des meilleures de Paris; mais ç'a été en vain, Monſieur; j'ai perdu le goût de mon état, & je ſens que je l'ai perdu pour toujours. Comment, en effet, une tête qui s'eſt occupée du droit de

guerre & de paix, & du pacte de famille ; comment une tête qui depuis plus d'un an gouverne la France & administre ses finances, pourroit-elle s'occuper de la forme d'un soulier ? D'ailleurs, Monsieur, je suis déterminé à ne plus prendre de mesures à mes pratiques. Depuis que je suis homme libre, depuis que j'ai lu dans la déclaration des droits que tous les hommes sont égaux, je ne veux plus me mettre aux pieds d'un autre homme. Cependant comment prendre la mesure d'un soulier, sans me mettre aux pieds de ma pratique ? Je sens qu'il est impossible de faire autrement, & c'est ce qui me détermine à abandonner tout à fait un état qui compromet d'une maniere aussi marquée la dignité de l'homme.

Je l'ai déjà même annoncé à ma femme, qui s'est mise contre moi dans une colere affreuse. Malheureux, m'a-t-elle crié, que veux tu devenir ? Je ne suis pas malheureux, lui ai-je répondu gravement ; apprenez, madame, qu'il ne peut pas y avoir de malheureux chez un peuple libre. Et en effet, Monsieur, quel inconvénient peut-il y avoir à quitter un état qui me déplaît ? L'assemblée nationale n'a-t-elle pas décrété que je pourrois parvenir à tout avec du mérite ? & les

applaudiſſemens que je reçois chaque jour dans notre club peuvent-ils me laiſſer le moindre doute ſur les rares qualités de mon eſprit & mon éminent ſavoir ? J'ai un preſſentiment, Monſieur, que je jouerai inceſſamment un grand rôle à Paris. Dans la nouvelle carriere que je me propoſe de parcourir, il n'y a, m'a-t-on dit, que le premier pas qui coûte, & ce premier pas, je l'aurai bientôt fait. Vous apprendrez inceſſamment, Monſieur, que je ſuis nommé greffier du juge de paix de ma ſection. Si je voulois, je ſaurois bien me faire nommer juge ; mais l'ambition n'exclut pas chez moi la juſtice, & j'avoue que cette place convient mieux au perruquier, préſident de notre club. Cet homme-là a un talent ſurprenant pour accommoder les affaires, & ce n'eſt pas d'hier qu'il a fait ſes preuves. De tout temps ſa boutique a été le rendez-vous de tous les nouvelliſtes & gens d'eſprit du quartier, qui s'y raſſemblent après le dîner pour y diſcourir ſur les affaires publiques. Vous vous doutez bien qu'entre des gens qui ont tous la tête un peu chaude, il s'éleve ſouvent des querelles. Eh bien, Monſieur, graces à l'homme dont je vous parle, jamais ces querelles n'ont eu de ſuites fâcheuſes. Si-tôt qu'on

en vient aux coups de poings, notre conciliateur ſe jette au milieu des combattans; il les ſépare; il les conduit chez le marchand de vin, & trois ou quatre heures après il nous les ramene les meilleurs amis du monde.

Cet eſprit de conciliation que chacun lui connoît, lui aſſure la pluralité des ſuffrages quand nous élirons un juge de paix; & comme, dans notre aſſemblée, je ſuis reconnu pour celui qui a le plus de talent dans l'écriture, je ferai ſon greffier.

Je ſais bien que l'aſſemblée nationale a rendu, il y a quelques jours, un décret qui n'accorde le droit d'éligibilité aux places de judicature qu'aux hommes de loi qui auront exercé la profeſſion pendant cinq ans; mais outre que ce décret n'eſt que proviſoire, & que nous avons décidé, dans notre club, qu'il ne pouvoit pas tenir même proviſoirement; votre décret ne parle pas des juges de paix, & il eſt impoſſible que vous ayez voulu exclure d'honnêtes citoyens, comme nous, de places qui nous appartiennent de droit, auxquelles nous ſommes appelés par le vœu de la nation de notre quartier, & qui, vous l'avouerez, ſi nous ne pouvions pas parvenir à d'autres plus importantes, ſeroient un bien foible dé-

dommagement des pertes que la révolution nous fait éprouver. L'aſſemblée nationale voudra bien, je l'eſpere, ſe ſouvenir de ce qu'elle nous a promis, quand elle nous a fait prendre les armes; ſi jamais elle l'oublioit, ce que je ne puis croire, ce ſeroit avec peine que nous prendrions un parti violent; mais nous nous verrions forcés, pour ne pas trahir les droits de la nation, de lui repréſenter fortement que quand nous avons pris la Baſtille, nous avons voulu faire notre bien avant celui de Meſſieurs les avocats.

Ce n'eſt donc pas, Monſieur, la perte de mon état qui doit m'affliger le plus aujourd'hui: mais ma femme ! mais mon fils ! Ah ! Monſieur, avant la révolution & pendant trente ans de mariage, nous n'avions jamais eu, ma femme & moi, la plus légere altercation, & depuis la révolution nous n'avons pas ceſſé de nous quereller. J'ai même battu deux fois ma chere moitié, & j'ai été contraint de chaſſer de chez moi mon fils unique, mon cher fils, auquel, juſqu'à la révolution, j'étois ſi vain d'avoir donné le jour; mon fils qui ne m'avoit jamais cauſé la moindre peine; mon fils qui, parvenu à l'honneur de la prêtriſe, n'avoit jamais oublié que j'étois ſon pere, & avoit tou-

jours eu pour moi un respect égal à son amour.

Vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai battu ma femme & chassé mon fils de la maison paternelle? Par amour de la patrie, mon cher Monsieur, par amour de la patrie. Je sens mon cœur en murmurer ; mais aussi je sens que j'ai fait mon devoir de citoyen, & cela me console. Vous, Monsieur, qui nous prêchez tous les jours que la patrie doit passer avant tout; qu'il faut l'aimer plus que sa femme & plus que ses enfans; qu'un pere ne doit pas hésiter de dénoncer son fils, s'il le soupçonne d'être coupable de quelque crime envers la nation, pourriez vous me blâmer d'avoir usé du droit qu'ont les époux & les peres de morigéner leurs femmes & leurs enfans, quand je pouvois, quand je devois peut-être livrer à la loi mon épouse & mon fils, en les dénonçant au comité des recherches?

Lisez, mon cher Monsieur, lisez le récit de mes peines domestiques ; il soulagera mon cœur oppressé, & j'en aurai l'esprit plus libre & plus lumineux, quand j'en viendrai aux réflexions que j'ai résolu de vous adresser, & qui sont l'objet principal de cette lettre.

Vous saurez donc, Monsieur, que nous avons tout sacrifié, ma femme & moi, pour

donner une bonne éducation à notre fils, & que nous ne ſommes pas riches. Cependant depuis que notre fils avoit ceſſé d'être à notre charge, nous jouiſſions de plus d'aiſance, & accoutumés, comme nous l'étions, à nous contenter de peu, nous nous étions bientôt trouvés avoir un petit ſuperflu que ma femme employoit à élever une pauvre orphéline à qui une mort prématurée avoit enlevé ſes parens. Ma femme eſt même ſi économe, qu'elle étoit venue, en outre, à bout d'amaſſer un petit tréſor d'une douzaine de louis, avec lequel elle ſe propoſoit de mettre notre enfant d'adoption en apprentiſſage.

Telle étoit la ſituation de nos affaires à l'époque de la révolution. Vous ſavez, Monſieur, que tous les pariſiens prirent alors les armes, & que, pour en impoſer d'avantage aux ennemis de la révolution, il fut décidé que tout le monde porteroit un uniforme. Après avoir appuyé fortement cette motion dans notre club, pouvois-je faire autrement que de donner l'exemple? Mais dans la circonſtance où nous nous trouvions, un achat conſidérable n'étoit pas pour moi ſans difficulté. Il me falloit au moins douze louis pour me donner tout l'acoutrement d'un ſoldat, auquel je voulois, parce que je

ſuis bel homme, ajouter une hache & un grand bonnêt à poil; mais mon commerce ne me permettoit pas d'avoir une ſomme auſſi forte en réſerve, & la ceſſation abſolue de mon travail m'ôtoit tout eſpoir de la gagner très-promptement. Que faire cependant ? Au milieu de mon embarras, je me ſouvins à propos du petit tréſor de ma femme; auſſi-tôt, fort de la maxime qui dit que le ſalut de la patrie eſt la ſuprême loi, je fus prendre en cachette l'argent chéri, & je courus acheter mon équipement.

Mais le plus difficile n'étoit pas fait. Il falloit, pour éviter les reproches de ma femme, lui inſpirer un patriotiſme ſemblable à celui qui m'animoit, & c'eſt ce dont je n'ai jamais pu venir à bout.

Elle s'étoit bien vîte aperçue de mon larçin, & à mon retour je vis qu'elle en étoit ſingulierement attriſtée; elle ne me diſoit rien, mais ſon orpheline étoit ſur ſes genoux; elle la ſerroit entre ſes bras, elle l'arroſoit de ſes larmes; le reproche n'etoit pas dans ſa bouche, mais il étoit dans ſes yeux, qui, ſe promenant alternativement ſur l'enfant & ſur moi, ſembloient me dire : Cruel ! que deviendra cette infortunée, ſi tu l'abandonnes !

Cette ſcene touchante, à laquelle je ne m'étois pas attendu, ébranla un peu mon patriotiſme; je l'avoue à ma honte. Mais cette erreur de mon cœur ne fut pas de longue durée, & le patriotiſme reprit bientôt le deſſus. Auſſi-tôt que la réflexion m'eut rendu à moi-même, je voulus perſuader à ma femme que j'avois agi ſuivant les principes; mais ce fut inutilement : car ma femme ne voulut pas même entendre mes preuves. M'arrêtant tout court au milieu de mon éloquence, elle me dit ſotement qu'elle ne ſavoit pas ce que c'étoit que des principes, & qu'elle ne vouloit pas en avoir, s'ils portoient à faire de mauvaiſes actions.

Ne pouvant donc parler principes, ce qui eſt mon fort, je voulus m'étayer des exemples, & ce fut alors que notre querelle commença à s'échauffer : car lorſque je dis à ma femme que j'avois moins fait pour ma patrie que tel marchand qui, pour donner un drapeau à ſon diſtrict, s'étoit mis dans l'impoſſibilité de ſatisfaire à la fin du mois à ſes engagemens; que tel ouvrier qui, pour ſe donner un uniforme, en avoit emprunté le prix à ſon ami, ſans certitude de pouvoir le lui rendre; que tel employé qui, pour ſe pavaner avec des épau-

lettes, avoit porté au mont-de-piété les bijoux de ſa femme : ſavez vous ce quelle eut l'audace de me répondre ? Elle me répondit bruſquement que les extravagances des autres ne pouvoient pas excuſer les miennes.

A ce mot *d'extravagances*, je n'y pus plus plus tenir. Appeler *extravagans* des héros qui venoient de faire la conquête de leur liberté & de celle de toute la France ! Vous êtes une impertinente, m'écriai-je hors de moi-même. Elle s'écria, à ſon tour, que j'étois un ſot ; je lui répliquai qu'elle étoit une bête, & d'injure en injure, ma colere patriotique fut pouſſée à un tel point, que j'oſai meurtrir par des ſoufflets, des joues que dans un temps plus heureux j'avois ſi ſouvent & avec tant de plaiſir rougies par mes careſſes.

C'étoit la premiere fois que je me portois à un tel excès, & j'eſperois au moins que ce ſeroit la derniere. Mais je ne ſavois pas encore ce que c'eſt que l'amour de la patrie, & il m'a fallu une ſeconde expérience, pour me prouver que quand il s'eſt emparé d'un cœur, c'eſt pour y régner excluſivement. Ce fut encore la malheureuſe orpheline qui fut la cauſe de la nouvelle ſcene que jeus avec ma femme, & dont un itératif ſoufflet ſur ſon viſage a été le dénouement.

Il étoit nuit; je revenois de notre club, bien échauffé & bien déterminé à quitter mon état, par les raiſons que je vous ai déjà expoſées. Je ne voulois pas cependant le faire ſans en avoir parlé auparavant à ma femme; c'eſt pourquoi je lui fis part de mes intentions auſſi-tôt que je fus rentré au logis. Il m'eſt impoſſible, Monſieur, de vous peindre la peine que parut lui cauſer une nouvelle auſſi peu extraordinaire, & la fureur qui s'empara de tous ſes ſens, quand il lui parut que mon parti étoit pris, & que rien ne pouvoit me le faire abandonner. Après avoir employé inutilement prieres, larmes, injures, pour me ſéduire, je la vis ſortir précipitamment de notre chambre, & un inſtant après elle revint portant entre ſes bras notre orpheline. Si tu ne veux rien faire pour moi, me dit-elle alors en ſanglotant, fais au moins quelque choſe pour cette malheureuſe créature qui n'a que nous pour reſſource, & qui ne peut ſubſiſter que par ton travail.

Un tel acharnement de ſa part commençoit déjà à m'irriter; cependant je pris, autant que je pouvois encore le faire, le ton de la modération, pour lui prouver clairement que ce que je voulois faire étoit pour notre plus

grand avantage & celui de notre orpheline ; que ſous le nouveau régime, où toutes les places alloient être données au mérite, il devoit néceſſairement m'en échoir quelques-unes importantes ; que pour les attraper il falloit au moins courir après, & qu'elles ne viendroient pas me trouver pendant que je ſerois là tranquille aſſis le cul ſur ma ſellette ; enfin que puiſque la juſtice de mes amis vouloit m'ouvrir la carriere, il ſeroit bien extravagant à moi de ne pas y entrer.

Ses regards diſtraits & la continuité de ſes larmes m'ayant fait connoître qu'elle ne m'entendoit pas, je voulus fixer toute ſon attention, en lui parlant de notre fils, & de ce que notre pupille avoit droit d'attendre de ſes ſentimens charitables. Mais au lieu d'arrêter ſes larmes, je ne fis qu'en augmenter le cours. Eh ! comment veux-tu, me dit-elle, que ton fils puiſſe quelque choſe pour cet enfant, quand bientôt il ne pourra rien pour lui-même ? Fatale révolution, s'écria-t-elle enſuite, qui anéantit toutes mes eſpérances, & abreuvera d'amertume les jours de ma vieilleſſe ; puiſſent tes auteurs éprouver tous les maux que j'endure ! Quelle perſpective s'ouvre maintenant devant mon malheureux fils ! Il avoit embraſſé

la prêtriſe, pour, en travaillant, jouir de la conſidération publique & avoir du pain, & maintenant il ne peut plus compter ſur cette conſidération, le bien le plus précieux de l'honnête homme, & ſa ſubſiſtance ne lui eſt pas même aſſurée. On ne peut plus rompre les liens qui l'enchaînent à ſon état, & on lui enleve tous les avantages qui lui avoient été garantis en les contractant !

Je vous laiſſe à penſer, Monſieur, ce qui ſe paſſoit au dedans de moi pendant un auſſi pitoyable diſcours. L'impatience & l'indignation faiſoient bouillonner mon ſang dans mes veines. Cependant je fus encore aſſez maître de moi, pour pouvoir lui dire : Tu ne ſais donc pas, cervelle ignorante, que le ſort de notre fils ne peut que s'améliorer par la révolution ; tu ne ſais donc pas qu'il eſt maintenant en paſſe d'être évêque ? Miſéricorde ! s'écria alors mon impertinente femme, il n'en faut plus douter, mon mari a perdu la tête. Ma foi, cette indigne apoſtrophe me fit perdre toute meſure. Mes mains me démangeoient déjà depuis long-temps, & il ne me fut plus poſſible de les retenir.

Vous jugez bien, Monſieur, qu'après deux pareilles ſcènes il ne doit pas régner beau-

coup d'intimité & de concorde entre ma femme & moi. Depuis lors nos esprits se sont mutuellement aigris à un tel point, que nous nous querellerions & battrions sans cesse, si nous n'avions pris le parti de ne plus nous parler. Que je serois malheureux, Monsieur, si l'amour de la patrie ne rempliſſoit pas tout mon cœur ! Mon fils a bien fait tout son possible pour nous raccommoder, mais sa médiation ne faisoit que m'irriter davantage, parce que je découvrois dans toutes ses exhortations une partialiaté révoltante ; &, en vérité, c'est autant pour me débarrasser de ses importunités, que pour le punir de son *aristocratie*, que j'ai pris le parti de le chasser de ma présence.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que mon fils est aristocrate ; mais c'est qu'il l'est comme personne ; il ne veut rien voir d'extraordinaire dans la révolution dont nous venons d'être les témoins, & la comparant sans cesse à la ligue, il a toujours à la main un gros livre qui en contient l'histoire, où il prétend voir que tout ce qui se dit & se fait à présent, ressemble à ce qui se disoit & se faisoit alors ; ce qui le porte à conclure que la révolution aura une aussi malheureuse issue que la ligue.

J'ai d'abord souffert assez patiemment que mon

mon fils eût une façon de penſer différente de la mienne, par la raiſon que la déclaration des droits porte expreſſément que les opinions ſont libres. Mais j'ai commencé à concevoir de l'humeur, quand j'ai découvert qu'il prêchoit à ſa mere ſa fauſſe doctrine. La belle exclamation que je viens de vous rapporter, a dû déjà vous prouver ſuffiſamment que c'eſt lui qui a gâté le petit eſprit de ma pauvre femme. Cependant je ne me plaignois pas encore. L'opinion de ma femme m'importoit bien peu, pourvu qu'elle me laiſſât la mienne. Si mon fils s'en fût tenu là, nous ſerions encore amis. Mais il a voulu porter plus haut ſes prétentions; il a voulu, pour me ſervir de ſon impertinente expreſſion, me *convertir*, & c'eſt ce qui nous a brouillés.

Ce fut d'abord ſans aucun éclat, parce que j'avois pris le parti de ſortir de chez moi quand je le voyois arriver. Tout le temps qu'il employoit à gémir avec ſa mere ſur nos prétendus malheurs, j'allois l'employer plus gaîment à mon club, où nous ne nous entretenions que de proſpérités; & nous ſerions encore dans la même poſition reſpective, ſi le diable, qui ſe mêle de tout, n'eût pas engagé ma femme à lui donner à ſouper la veille de ma fête.

Comme je craignois ſes lamentations perpétuelles autant qu'il craignoit mes vivacités, nous avions pris une précaution bien prudente, qui, ſi nous euſſions pu ne pas l'oublier, nous eût fait parvenir à la fin du ſouper ſans querelle. Nous nous étions promis mutuellement de ne parler aucunement des affaires du temps, ſoit en bien, ſoit en mal. Mais peut-on maintenant parler d'autre choſe? De fil en aiguille, & ſans y penſer, nous nous mîmes inſenſiblement à ne parler que de cela, & notre converſation étoit déjà trop échauffée pour pouvoir l'abandonner quand nous nous aperçûmes de notre faute.

Il étoit alors beaucoup queſtion de nouveaux complots que mon fils ne vouloit pas croire, & que je croyois tout auſſi fermement que des articles de foi. Sur leur ſujet, je m'aviſai de dire qu'il n'y avoit qu'un ſeul moyen pour ramener le calme & la tranquillité, & pour faire tourner tous ces complots à la honte des conſpirateurs; qu'il falloit deſcendre la châſſe Sainte-Genevieve, & que les embarras où nous nous trouvions étoient une juſte punition de la promptitude avec laquelle on avoit oublié que c'étoit par l'interceſſion de la patrone tutélaire de Paris que dieu avoit mis en fuite,

au mois de juillet 1789, les troupes qui vouloient nous égorger.

Le croiriez-vous, Monsieur ? Mon fils ! un prêtre ! quelle impiété ! mon fils ne fit d'abord que rire du moyen simple que je proposois. Parlant ensuite plus sérieusement : Je ne suis pas étonné, a-t-il dit, que les parisiens aient invoqué Sainte-Genevieve lors de la révolution, il en a été de même lors de la ligue ; & cependant les ligueurs n'eurent jamais à s'en louer ; car notre sainte patrone, qui fait que l'obéissance aux rois est d'institution divine, leur a toujours porté malheur. Prenant alors un livre qu'il avoit sur lui, il m'y fit lire, bien malgré moi, je vous le jure, que la bataille de Senlis, qui fut perdue par d'Aumale, avoit été précédée de prieres à Sainte-Genevieve ; qu'elle favorisa encore moins les parisiens lors de l'entreprise de d'Aumale sur la ville de Saint-Denis, la nuit du 2 au 3 janvier 1591, veille de la fête de Sainte-Genevieve, quoique les ecclésiastiques eussent le matin précédent recommandé, sans la désigner, une grande affaire aux prieres des ames dévotes, & quoique les princesses de la ligue eussent passé la nuit suivante à se morfondre devant le tombeau de la sainte ; que lors de la victoire

que les troupes du roi Henri IV remporterent vers Dieppe, la châsse avoit été descendue, pour implorer le secours d'en haut contre les forces royales; enfin que trois jours avant la reddition de Paris, la châsse avoit été promenée dans une procession générale, pour obtenir la défaite de Henri. D'après cela, ajouta-t-il, je suis de votre avis, & je vous conseille très-fort d'aller sur le champ à votre district, pour y faire la motion d'une neuvaine à Sainte-Genevieve.

Si je n'eusse consulté que mon dépit, quelques coups de tirepied bien appliqués à M. mon fils par la main de son pere, eussent été le juste salaire de sa sotte plaisanterie. Mais alors je respectois encore un peu le caractere dont il est revêtu, & j'eus assez de prudence pour renfermer au dedans de moi toute l'indignation qu'il me faisoit éprouver. J'eus même assez de sang froid pour lui demander par écrit ce que vous venez de lire, afin de faire vérifier l'exactitude de ses citations par nos MM. du club, auxquels je les portai le lendemain, & qui décidérent à l'unanimité qu'elles étoient fausses, puisque pas un d'eux n'avoit connoissance des faits rapportés. Où diable tous ces aristocrates vont-ils chercher les mensonges avec lesquels ils pensent nous endormir?

Mais mon dépit, quoique concentré, n'en étoit pas moins violent; il ne falloit plus qu'une occasion pour le faire éclater, & cette occasion s'est présentée il y a quelques jours. Le ciel m'est témoin que je ne la cherchois pas.

Je revenois de mon club, lorsqu'étant près d'entrer dans la chambre de ma femme, j'entendis qu'on y chantoit. Cette nouveauté me surprit. Croyant me tromper, je m'approchai pour mieux entendre, & je fus encore plus surpris, quand je pus distinguer que c'étoit mon fils qui chantoit. Ma curiosité augmentant de plus en plus, je m'approchai encore davantage, & assez près pour pouvoir distinguer les paroles de la chanson que je croyois bonnement être un cantique. Ah! Monsieur, quel fut mon étonnement & mon indignation, quand je découvris que cette prétendue chanson faisoit partie d'un projet de contre-révolution, dont mon indigne fils entretenoit sa mere! Lisez, Monsieur, cette terrible chanson; je vais vous la copier sur l'original qui étoit entre les mains de mon fils, & qu'il laissa échapper, lorsqu'il fut contraint de prendre précipitamment la fuite, pour éviter les transports de ma colere.

Mon fils a mis en tête de sa chanson ce

titre : *Chanſon tirée de la Satire Menippée ;* mais vous croirez ſans doute, comme moi, que ce titre eſt faux, & a été inventé exprès par les auteurs de la chanſon, pour dépayſer ceux entre les mains deſquels elle pourroit tomber. Voici la chanſon.

Reprenons la danſe ;
Allons, c'eſt aſſez :
Le printemps commence ;
Les rois ſont paſſés.

Prenons quelque trève ;
Nous ſommes laſſés ;
Ces rois de la féve
Nous ont harraſſés.

Un roi ſeul demeure ;
Les ſots ſont chaſſés.
Fortune à cette heure
Joue aux pots caſſés.

Il vous faut tout rendre
Rois embarraſſés,
Qui voulez tout prendre,
Et rien n'embraſſez.

Un grand Capitaine
Vous a terraſſés ;
Allons, Jean du Maine,
Les rois ſont paſſés.

Sans le dernier couplet, j'aurois pu peut-être croire que la chanſon ne renfermoit aucun myſtere. Mais ce dernier couplet m'a deſſillé les yeux, & auſſi-tôt que je l'eus entendu, je compris clairement que la chanſon avoit été faite d'avance pour être chantée au printemps prochain, & que le capitaine qui d'ici au printemps doit terraſſer notre révolution, eſt ou M. de Maillebois, ou le ci-devant prince de Condé. Ne le penſez-vous pas comme moi, Monſieur, & ne croyez-vous pas que cette piece pourroit être infiniment utile dans l'affaire de M. Bonne-Savardin? S'il en eſt ainſi, je vous laiſſe le maître d'en faire tel uſage que bon vous ſemblera; mais je vous recommande de ne pas nommer mon fils. Je ſais bien que ſon crime ne me déshonoreroit pas; mais, Monſieur, je ſuis pere, & quelque brûlant que ſoit mon amour pour la patrie, je crois qu'il ne l'eſt pas encore aſſez pour m'empêcher d'éprouver quelque peine, en voyant traîner mon fils à la Grêve pour y être pendu. Croyez, Monſieur, croyez qu'il eſt aſſez puni par le traitement que je lui ai fait éprouver. Car auſſi-tôt que j'eus entendu ſon infame chanſon, je me précipitai ſur lui armé de l'inſtrument de mon état, dont, il y a quelques

mois, on disoit dans les rues de Paris que l'abbé Maury avoit été frotté par son pere ; & je crois que je l'aurois assommé sur la place, si sa mere n'eût pas amorti une partie de mes coups, & s'il n'eût pas pris avec précipitation le parti de la retraite.

Voilà, Monsieur, voilà comme, par amour de la patrie, je me suis brouillé avec ma femme & avec mon fils.

A propos de l'abbé Maury, permettez-moi de vous dire quelques mots sur cet homme extraordinaire. Puisque tout le monde l'affirme, il faut bien que je croie que c'est un méchant homme, qui n'ouvre la bouche que pour tendre des piéges à l'assemblée nationale & prêcher la contre-révolution. Cependant, Monsieur, je ne puis m'empêcher d'avoir une certaine estime pour ce chien d'homme-là, & je crois que s'il eût été mon fils, je ne l'aurois pas battu. Comment, en effet, ne pas admirer son éloquence, qui quelquefois arrache des applaudissemens unanimes dans une assemblée où il est vu si défavorablement, & sa patience à supporter toutes les injures grossieres que quelques membres du côté gauche se permettent si souvent de lui dire en face, sans que jamais il

daigne d'y répondre autrement que par une fine plaiſanterie ? Comment ne pas admirer ſon courage à affronter la mort dont il eſt ſans ceſſe menacé, & dont les miniſtres furieux ſuivent par-tout ſes pas ? Si cette eſtime que je ne puis pas m'empêcher d'avoir pour l'abbé Maury, ſi la compaſſion qu'il m'inſpire quelquefois, eſt un crime envers la nation, dites-le moi, Monſieur ; votre déciſion chaſſera pour toujours ces ſentimens de mon cœur, & je n'aurai plus pour l'abbé Maury qu'une haîne ſans meſure

Mais quelle que ſoit votre déciſion, Monſieur, je ne pourrai jamais approuver qu'on reproche à l'abbé Maury d'être le fils d'un cordonnier, & que ce reproche, après avoir couru les rues du faubourg Saint-Antoine & & du faubourg Saint-Marceau, lui ſoit jeté à la figure en pleine aſſemblée, ainſi que l'a fait dernierement M. Bouche en parlant des troubles d'Avignon. La feuille à deux ſous, où j'ai lu cette anecdote, ajoutoit que la plaiſanterie de M. Bouche avoit beaucoup fait rire l'aſſemblée & les tribunes ; mais qu'elle n'avoit pas fait rire l'abbé Maury. Mon gros bon ſens me dit qu'au contraire elle auroit dû faire rire l'abbé Maury, & ne pas faire rire l'aſſemblée. Je ſuis cordonnier,

Monſieur, & je trouve bien ſurprenant que dans une aſſemblée qui a fait la déclaration des droits, que dans une aſſemblée qui a décrété que tous les hommes ſont égaux, & qu'un cordonnier peut devenir préſident de l'aſſemblée nationale, on applaudiſſe à une plaiſanterie qui pourroit donner à croire que l'état de cordonnier, qui n'a jamais déshonoré perſonne ſous l'ancien régime, eſt devenu déshonorant ſous le nouveau. Prenez-y garde, Monſieur; je connois au moins une douzaine de mes confreres que la plaiſanterie de M. Bouche & les applaudiſſemens qu'elle a reçus ont fait devenir *ariſtocrates*.

D'ailleurs, en ſuppoſant que l'état du pere de l'abbé Maury ne fût pas infiniment honorable, quel déshonneur cela peut-il faire à ſon fils? Ceux qui ont décrété que les fautes ſont perſonnelles, peuvent-ils reprocher à un homme l'état de ſon pere?

Je ſuis bien loin, Monſieur, d'être de l'avis de l'aſſemblée à ce ſujet. Car je crois que ce qu'on reproche à l'abbé Maury ne peut que lui faire infiniment d'honneur. On penſoit ſous l'ancien régime, & je penſe encore que celui que ſon mérite fait parvenir à une grande élévation, doit être d'autant plus admiré, qu'il eſt ſorti de plus bas.

Mais voilà assez de bavardage. Il est temps que j'en vienne à l'objet principal de ma lettre, qui est le décret que vous avez proposé, Monsieur, & que l'assemblée nationale vient d'adopter, portant en substance que le tiers du traitement des juges & des administrateurs sera distrait, pour être distribué, séance par séance, aux présens, d'après une feuille de distribution qui sera signée par le président & par le greffier, & que le contingent des absens accroîtra aux présens.

Puisque mes confreres cordonniers à Orléans ont fait une réfutation de la trop fameuse déclaration du clergé, il ne doit pas paroître surprenant de voir un cordonnier de Paris proposer modestement quelques réflexions sur un décret relatif à l'ordre judiciaire, & j'espere que l'assemblée nationale voudra bien faire à mon ouvrage un accueil aussi favorable que celui qu'elle a fait à mes confreres d'Orléans.

Il m'avoit d'abord paru, Monsieur que le décret dont il s'agit n'étoit pas infiniment sage, & c'est en comparant l'état de juge avec l'état des chanoines, chez lesquels l'usage que vous voulez introduire au barreau étoit en vigueur, que j'avois conçu une mauvaise idée de sa sagesse. En effet, Monsieur, quel étoit le de-

voir du chanoine ? Il étoit tenu de venir à une certaine heure apporter son corps à la place qui lui étoit destinée au chœur, où des Chantres gagés louoient Dieu à sa décharge. Arrivé là, il pouvoit, sans troubler l'ordre public & sans faire tort à autre personne qu'à lui-même, dormir à son aise, ou bâtir des châteaux en Espagne. Son saint exercice n'avoit besoin d'aucun travail préparatoire; & quand à la fin de l'office il quittoit le chœur, toute sa besogne étoit faite. Il ne pouvoit donc y avoir aucun inconvénient à exiger d'un chanoine l'assistance la plus exacte au chœur, & à le punir, lorsqu'il y manquoit, par le retranchement de ses honoraires. Puisque le chanoine n'avoit pas d'autre travail à faire que celui de venir au chœur, il étoit juste de ne le pas payer quand il n'y venoit pas; & loin que cette rigueur eût aucun inconvénient, on en retiroit au contraire un grand avantage, puisqu'on en obtenoit le seul bien que les chanoines pouvoient faire, un chœur suffisamment garni pour entretenir l'édification des fideles.

Mais les devoirs d'un juge sont-ils aussi faciles à remplir que ceux d'un chanoine? Suffit-il, pour le bien public, qu'un juge

apporte ſon corps à l'audience ? Vous ne le croyez pas, Monſieur, & je ne le crois pas non plus. Je ſais bien qu'il y a au moins autant de juges qui dorment à l'audience, qu'il y avoit de chanoines qui dormoient au chœur ; mais le chanoine pouvoit faire ſon devoir vis-à-vis le public en dormant, & le juge ne fait pas le ſien. Le juge ne peut pas avoir des ſerviteurs gagés pour juger à ſa place, il faut qu'il juge en perſonne ; & croyez-vous, Monſieur, qu'un homme puiſſe être toujours également en état de juger, en bonne diſpoſition pour le bien faire ? Un juge qui ne ſe ſentiroit pas l'eſprit aſſez libre, aſſez dégagé, aſſez actif pour pouvoir être intimement convaincu que le jugement qu'il va rendre eſt conforme aux regles de la ſtricte juſtice, s'il eſt un honnête homme, & s'il n'a pas, comme Perin Dandin, la manie de juger, ne devroit-il pas reſter chez lui, plutôt que d'aller à l'audience ; & parce que ſes facultés intellectuelles ne ſeroient pas toujours d'accord avec ſa bonne volonté, devriez-vous le punir ?

D'ailleurs, Monſieur, le devoir d'un juge ne ſe borne point à juger. Il ne doit venir à l'audience qu'après avoir long-temps travaillé dans ſon cabinet ; & lorſqu'il quitte l'audience,

ce doit être encore pour retourner dans ſon cabinet, afin d'y travailler de nouveau. Ne peut-il pas arriver qu'un juge ſoit chargé d'un ouvrage de longue haleine, qui, pour être bien fait, ne veuille point être interrompu ? Je n'ai jamais jugé, Monſieur; mais cependant je crois qu'un juge doit ſouvent avoir de pareilles beſognes, & qu'il peut ſe faire quelquefois que le Magiſtrat le plus zélé ſoit empêché, par le devoir même de ſa place, de venir à l'audience. Punirez-vous alors ce juge, parce qu'il aura rempli ſon devoir ?

Voilà, Monſieur, les réflexions qui m'avoient d'abord porté à croire que le décret en queſtion pouvoit entraîner après lui bien des inconvéniens. En effet, ſi ce décret n'étoit propre qu'à faire négliger aux juges le travail important du cabinet, pour courir après leurs ſalaires, ne devrions-nous pas craindre de n'avoir par la ſuite que des jugeurs perpétuels, qui chercheroient plutôt à beaucoup juger qu'à bien juger, & auxquels on pourroit reprocher avec raiſon de toujours juger ſans avoir travaillé leurs jugemens, comme les gens mal intentionnés reprochent maintenant à l'Aſſemblée nationale de toujours délibérer ſans réfléchir.

Chez tout autre que moi, ces réflexions auroient pu laiſſer des impreſſions facheuſes. Mais que pouvoient-elles ſur un homme qui fait profeſſion de croire fermement à l'infaillibilité de l'Aſſemblée nationale, & qui eſt perſuadé, comme tout bon patriote doit l'être, que ſes décrets ſont tous également ſages? Cependant la prudence exigeoit que je ne m'abandonnaſſe pas trop long-temps à des penſées qui, à la longue, auroient pu diminuer ma confiance dans les lumieres de nos légiſlateurs; je les ai donc chaſſées loin de moi, comme des inſinuations perfides du démon de l'*ariſtocratie*, & maintenant, par la vertu de la grace efficace accordée à tous ceux qui ſont dans les bons principes, je ſuis imperturbablement convaincu que toutes mes craintes étoient chimériques; que votre ſageſſe avoit prévu avant moi les petits inconvéniens qui ont un inſtant alarmé mes eſprits; & que s'ils ne vous ont point arrêtés dans votre travail, c'eſt qu'ils ne ſont pas réellement auſſi effrayans qu'ils ont d'abord paru l'être à mon petit jugement.

Si je prends la liberté de vous écrire, ce n'eſt donc pas, Monſieur, pour vous engager à ſupprimer votre décret: mon but eſt ſeulement de vous propoſer un petit amendement

& quelques additions, qui, je crois, rendront votre décret d'une exécution plus facile & plus sûre.

Vous avez décrété que les honoraires des juges & administrateurs absens seroient distribués à ceux de leurs confreres qui seroient présens, *d'après une feuille de distribution qui seroit signée par le président & par le greffier.* Selon votre décret, ce seront donc les présidens & greffiers qui, dans les tribunaux, rempliront les fonctions de *pointeur*, fonctions très-importantes, puisque c'est de la fidélité avec laquelle on les remplira que dépendent l'exécution de votre décret & les avantages que votre sagesse nous donne le droit d'en attendre? Mais ne devez vous pas craindre, Monsieur, que ceux que vous chargez de ces honorables fonctions ne s'acquittent pas fidelement de leur devoir? Le président, qui ne sera que le premier entre ses égaux, n'aura-t-il pas intérêt de ménager ses confreres, pour en être ménagé à son tour, & sera-t-il bien difficile aux juges & administrateurs de corrompre leurs greffiers? Soyez persuadé, Monsieur, qu'ils s'entendront tous comme larrons en foire, pour éluder cette partie de votre décret qui les gênera tous également, & que, de

quelque

quelque façon qu'ils s'y prennent, ils sauront toujours s'arranger de maniere à ce que les honoraires qui leur sont attribués, soient partagés entre eux également. Encore si vous eussiez décrété que le traitement des juges & administrateurs absens accroîtroit en totalité ou en partie au greffier, je pourrois compter sur la fidélité du greffier, qui auroit alors un intérêt à la chose. Mais vous ne l'avez pas ainsi ordonné, Monsieur, & d'ailleurs je ne crois pas encore que ce moyen seul pût suffire pour assurer l'exécution de votre décret.

Les chanoines avoient été bien plus adroits que vous dans le choix du moyen qu'ils mettoient en usage pour assurer la fidélité de leur pointeur; ils avoient senti que cette fonction, qui a quelque chose de *scolastique*, ne convenoit à aucun d'eux; qu'entre les mains d'un confrere elle ne seroit propre qu'à produire des haînes & des discordes, & qu'il falloit la confier à un étranger qui, par état, fût forcé d'être toujours au chœur, mais qui y fût dans une distance trop éloignée du chanoine pour qu'un chanoine osât s'abaisser jusqu'à lui pour le corrompre. En conséquence, ils chargeoient du soin de pointer les absens un de leurs bedeaux, ou un enfant de chœur.

L'expérience, Monſieur, a prouvé combien les chanoines avoient eu raiſon de prendre ce parti, & la prudence doit nous engager à ſuivre leur exemple. Mon avis ſeroit donc que le ſoin de conſtater les préſences des juges & adminiſtrateurs fût confié à un officier choiſi par le peuple dans la derniere claſſe des artiſans, qui n'auroit pas d'autre fonction, & auquel il ſeroit attribué d'aſſez forts honoraires pour ne pas avoir lieu de craindre qu'il pût ſe laiſſer corrompre.

Il y a encore une autre raiſon qui me fait déſirer que les officiers pointeurs ſoient bien payés; c'eſt que leurs fonctions, telles que je les conçois, ſeront plus difficiles à remplir que vous ne vous l'imaginez; car je voudrois que non ſeulement ils fuſſent tenus de conſtater la préſence des juges & adminiſtrateurs, mais encore l'heure à laquelle ils ſe rendront aux ſéances, & le degré d'attention qu'ils y apporteront. Doit-il ſuffire en effet pour qu'un juge gagne ſon droit d'aſſiſtance, qu'il paroiſſe un inſtant ſur ſon ſiége; & ſi, comme il arrive ſouvent, il s'y livre à un profond ſommeil, doit-il gagner ſon argent en dormant? Je ne le crois pas; & vous, Monſieur, vous êtes ſans doute du même avis.

Il ſera donc très-utile que les officiers pointeurs tiennent une note exacte de la durée ordinaire de chaque ſéance, & du temps que chaque juge ou adminiſtrateur aura employé, pendant cette ſéance, à arriver, à être diſtrait, à s'occuper d'affaires étrangeres, & à dormir : lorſqu'enſuite on ſera la diſtribution des honoraires, chaque juge ou adminiſtrateur n'en recevra qu'une portion proportionelle au temps qui aura été par lui employé utilement.

Mais je ne voudrois pas que le ſurplus qui, ſuivant les apparences, montera, au bout de chaque année, à une ſomme très-conſidérable, accrût aux autres juges & adminiſtrateurs, dont le ſalaire ne doit pas être augmenté pour n'avoir fait que leur devoir ; je ſouhaiterois que ce ſurplus fut diſtribué aux pauvres, pour, avec les autres moyens qui ſeront inceſſamment propoſés par le comité de mendicité, contribuer à détruire la mendicité en France ; & je ſuis perſuadé que de tous ces moyens, le mien ſera le plus efficace, graces aux talens reconnus de MM. les avocats pour endormir leurs auditeurs.

Si je ne craignois pas de manquer au profond reſpect que tout bon patriote doit à l'aſſemblée nationale, j'oſerois encore..... Mais

pourquoi n'oserois-je pas? Quand même je ne serois pas encouragé à dire tout ce que je pense, par l'accueil favorable que l'assemblée fait chaque jour à toutes les vérités qui lui sont présentées, même à celles qui lui déplaisent; mon devoir de citoyen ne m'oblige-t-il pas de publier hardiment tout ce que je pense, quand cette publication intéresse le bien-être, le salut de ma patrie? Je vais donc, Monsieur, vous ouvrir mon cœur.

Je vous avoue qu'il souffre depuis long-temps de l'indifférence avec laquelle nous voyons certains membres de l'assemblée nationale s'acquitter des importantes fonctions qui leur ont été confiées par la nation. N'est il pas scandaleux que ces Messieurs se permettent d'employer en promenades de campagne & en spectacles, l'argent que nous leur donnons pour arranger nos affaires; & quand je brave avec courage les reproches de ma femme & les plaintes de mes pratiques, pour me rendre exactement chaque jour à mon club, où le bien public seul m'appelle, sans aucun salaire, n'est-il pas odieux que l'assemblée nationale, qui nous coûte un argent énorme, ne soit jamais complette, & que le plus souvent elle ne se trouve suffisamment garnie pour pou-

voir délibérer sur des affaires importantes, qu'une ou deux heures avant celle déterminée pour sa séparation ?

Pour prévenir d'aussi grands abus, dont il est abominable que M. Gérard ose seul se plaindre, & qu'il le fasse toujours inutilement, pour prévenir, dis-je, ces abus, je crois que l'assemblée doit suspendre toutes délibérations, afin de nommer un officier pointeur qui sera chargé spécialement de surveiller l'assistance de ses membres, & de faire retrancher leurs honoraires à ceux qui ne feront rien pour gagner leur argent. Quelle économie pour la nation, si cette nouvelle place est confiée à quelqu'un qui soit capable de la bien remplir !

Suivant les principes que j'ai ci-devant établis, cet important ministere ne devroit être exercé que par quelqu'un pris hors de l'assemblée. Mais je veux bien pour la premiere fois seulement, & sans tirer à conséquence, faire une exception en faveur de M. Gérard. Je pense qu'à tous égards il mérite d'être nommé par acclamation le premier grand surveillant de l'assemblée, & que par cette marque honorable de sa confiance, l'assemblée ne récompensera pas encore autant qu'ils le méritent les grands talens de M. Gérard.

Mais je réſerve à cet illuſtre député un autre prix bien propre à flatter ſon amour-propre, puiſque les ſublimes travaux de l'aſſemblée nationale devant durer autant que le monde, il fera indubitablement paſſer à la poſtérité la plus reculée le nom de M. Gérard. A cet effet, & encore pour ne point donner à connoître aux ſiecles à venir la ſource impure où nous avons puiſé l'idée de nos officiers poinçeurs, je propoſe de nommer tous ceux qui ſeront établis, ſoit auprès des juges, ſoit auprès des adminiſtrateurs, *officiers Gérardiens.*

Mais quel coſtume aſſignerons-nous à ces officiers de nouvelle création ? Selon moi, il eſt facile à trouver. La robe dont nous avons dépouillé nos juges, parce qu'elle ſentoit trop l'école, convient infiniment à nos *Gérardiens*, dont les fonctions ſeront véritablement ſcolaſtiques. Mais pour rappeler à ces officiers qu'ils ſont établis pour veiller à la conſervation des intérêts de la nation, vous penſerez, comme moi, que leur robe doit être peinte aux trois couleurs de la nation. Un ſable dont ils auront ſans doute beſoin pour bien remplir leurs fonctions, ſera dans leurs mains ; & pour qu'on n'oublie jamais le but de leur inſtitution, leur tête ſera couverte d'un long chapeau

peintu, ſemblable à celui que j'ai vu porter par Sganarelle dans le Médecin malgré lui.

Telles ſont, Monſieur, les mûres réflexions que l'amour de la patrie m'a fait faire, & qu'auparavant de vous les préſenter j'ai ſoumiſes à la rédaction d'un clerc de procureur ſans ouvrage, & à la critique des Meſſieurs de mon club, qui y ont d'une voix unanime donné leur aſſentiment. Daignez, Monſieur, les préſenter à l'aſſemblée nationale, & ſi, comme je n'en doute point, elles en ſont favorable-accueillies, je vous ſupplie de ne pas oublier de faire connoître au public le nom de celui qui vous les a préſentées, afin que les habitans de mon quartier, inſtruits de mon mérite, puiſſent ſe décharger dignement du fardeau de leur reconnoiſſance, en m'élevant, lors de la prochaine élection, à la place d'officier *Gérardien* près les juges de mon diſtrict. J'aſpire avec d'autant plus d'ardeur à cette place auguſte, que c'eſt le meilleur moyen pour me réconcilier avec ma femme.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

SOCQUE.